



JOËLLE
GARRIAUD-MAYLAM

SENATEUR
REPRESENTANT
LES FRANÇAIS
ETABLIS HORS DE FRANCE

VICE-PRESIDENTE DU GROUPE UMP
DU SENAT

SECRETARE DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES ETRANGERES
DE LA DEFENSE ET
DES FORCES ARMEES

VICE-PRESIDENTE DE LA DELEGATION
AUX DROITS DES FEMMES ET
A L'EGALITE DES CHANCES ENTRE
LES HOMMES ET LES FEMMES

MEMBRE DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES EUROPEENNES

PRESIDENTE DELEGUEE DES GROUPES
SENATORIAUX FRANCE AFRIQUE
DE L'OUEST (SENEGAL) ET FRANCE
ASIE DU SUD-EST (BIRMANIE)

REPRESENTANT LE SENAT A
LA COMMISSION NATIONALE
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE (UNESCO)

REPRESENTANT LE SENAT
A LA COMMISSION NATIONALE
POUR L'ELIMINATION DES
MINES ANTIPERSONNEL

MEMBRE DU BUREAU POLITIQUE DE
L'UMP, SECRETARE NATIONAL AUX
AFFAIRES ETRANGERES (RELATIONS
FRANCO-BRITANNIQUES ET
COMPARAISONS INTERNATIONALES)

Paris, le 31 janvier 2013

Madame Erminia Mazzoni
Présidente
Commission des Pétitions
Parlement européen

Re : Divorces binationaux et partage des responsabilités parentales

Madame la Présidente,

Sénatrice représentant les Français établis hors de France, j'ai été sollicitée à de nombreuses reprises par des compatriotes séparés de leur ex-conjoint(e) allemand(e) et rencontrant d'importantes difficultés pour faire respecter leurs droits parentaux, voire tout simplement maintenir un contact minimal avec leur enfant. C'est pourquoi je souhaiterais obtenir des informations quant aux pétitions relatives à ce dossier reçues par le Parlement européen.

Deux affaires récentes m'ont tout particulièrement interpellée. Il s'agit de l'émission par l'Allemagne de mandats d'arrêt européens à l'encontre de deux pères français, Lionel Gilberti et Luc Gigou, pour des motifs ne paraissant pas suffisamment graves pour justifier le recours à un dispositif aussi lourd (défaut de paiement de pension alimentaire pendant 18 mois pour l'un, rétention en France d'un enfant dont un juge français lui avait confié le droit de garde pour l'autre), et alors que d'autres voies institutionnelles auraient, semble-t-il, pu faciliter une résolution extra-judiciaire de ces litiges.

Ayant depuis plusieurs années interpellé les gouvernements français successifs quant à ces douloureux conflits, je reste surprise par leur persistance à nier jusqu'à l'existence même d'un problème. C'est la raison pour laquelle je vous serais très reconnaissante s'il vous était possible de m'indiquer précisément le nombre de pétitions (et le nombre de pétitionnaires) concernant :

- Des problèmes de droit de garde, droit de visite, droit d'hébergement, décisions relevant de l'autorité parentales
- Des litiges ayant trait au recouvrement de pensions alimentaires
- Des plaintes contre la justice familiale allemande en particulier
- Des litiges franco-allemands suite à la séparation ou au divorce de couples binationaux (en distinguant le nombre de mises en cause d'une institution française et d'une institution allemande)

Je serais également intéressée par tout rapport ou compte-rendu de travail ayant trait à ces enjeux. Je suis par ailleurs à votre disposition pour coopérer avec les députés européens sur ce dossier.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bien à vous

Joëlle Garriaud-Maylam